Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260212-235_D03_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 12 février, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent PÉRON.

Date de convocation : 2 février 2026 Date d'affichage : 2 février 2026

Etaient présents :

- M. PÉRON Laurent

Maire

- Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- M. MORVAN Philippe
- Mme MAZELIN Isabelle
- M. RÉA Larry
- Mme BOULIC Chantal
- M. LE BERRE Ronan
- Mme CALVEZ-RÉA Annie
- M. PÉRON Patrick
- M. OLLIVIER Daniel

Adjoints

- M. BIANIC Bertrand
- Mme MÉVELLEC-SITHAMMA Monique
- M. LIZIAR Pierre-Yves
- M. SARRABEZOLLES Renaud
- Mme LAGATHU Danièle
- Mme LE BIHAN Véronique
- Mme CADIOU Chantal
- Mme SAHLI Mouna
- Mme NICOLAS Rachel
- M. KERVRAN Patrice
- M. SEGALEN Pascal
- Mme QUÉTIER Marie
- M. MARSOLLIER Gérard
- M. FOURMANTIN Jean-Marie
- M. BARBIER Georges
- Mme GARRIGUES-KERHASCOET Laurence
- M. L'ÉOST Erwan

Conseillers municipaux

Etaient absents :

- Mme DE CECCO Angélique donne procuration à Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- Mme LAVERGNE Pauline donne procuration à Mme SAHLI Mouna
- M. QUENTEL Jérémy donne procuration à M. MORVAN Philippe
- M. RIOUAL Marc donne procuration à M. MARSOLLIER Gérard
- Mme LE CORRE Sonia ne donne pas procuration

Monsieur MARSOLLIER Gérard a été nommé secrétaire de séance

---

235 – D03 – 26 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2025

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260212-235_D03_26-DE

235 – D03 – 26 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2025

L'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux Collectivités Territoriales de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières, ce dernier devant être annexé au Compte de Gestion de l'année.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'état joint à la présente délibération concernant l'année 2025.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNÉE 2025

CESSIONS							
Désignation des biens	**Adresse**	**Références cadastrales**	**Surface**	**Prix TTC**	**Acquéreur**	**Date de l'acte**	**Rédacteur de l'acte**
Ancienne agence postale et locaux associatifs	Rue Gay Lussac	AT 495	00 ha 03 a 97 ca	117 000 €	Comité Finistère de Basket Ball	16 décembre 2025	CNG Notaires

o Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à la majorité – 1 voix contre (Mme Le Corre)

o Avis de la commission Patrimoine – Urbanisme – Développement : Favorable à la majorité – 1 voix contre (M. Marsollier)

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à la majorité – 2 voix contre (M. Marsollier, M. Rioual).

Fait au RELECQ-KERHUON, le 12 février 2026
Le Maire,

Laurent PÉRON

MAIRIE LE RELECQ KERHUON
Finistère